



Solidaires
Union syndicale

Communiqué de presse

Paris, le 6 juillet 2022

AESH en ASA et non-renouvelé·es : l'éducation nationale méprise la santé des personnels !

Dans plusieurs départements, les directions académiques ont fait le choix de ne pas renouveler les contrats des personnels AESH placé·es en autorisation spéciale d'absence en raison de leur vulnérabilité au covid.

Alors que la 7e vague est en train de submerger le territoire (plus de 200 000 cas positifs recensés le 5 juillet), cette décision, prise en toute conscience par les DSDEN, est en tous points scandaleuse !

Scandaleuse car une décision de non-renouvellement doit être prise pour des motifs tirés de « l'intérêt du service » ou de « l'insuffisance professionnelle de l'agent », pas pour des raisons médicales ;

scandaleuse car le placement en ASA covid correspond à une position administrative et est un droit pour l'ensemble des agent·es de la fonction publique vulnérables ;

scandaleuse car l'administration n'est même pas capable de respecter le cadre juridique du non-renouvellement dans beaucoup de cas (absence d'entretien préalable, non respect du délai de prévenance, etc.) ;

scandaleuse et à la hauteur du mépris de l'éducation nationale pour les personnels les plus précaires et particulièrement exposé·es qui n'ont reçu aucun matériel de protection spécifique malgré les demandes répétées des organisations syndicales dont SUD éducation (notamment des masques FFP2).

SUD éducation se tient aux côtés des collègues ! Les décisions de non-renouvellement des collègues en ASA doivent être contestées : contactez le syndicat SUD éducation de votre département. <https://www.sudeducation.org/contact/>

Consultez notre fiche Renouvellement du contrat AESH : connaître ses droits, les défendre !

<https://www.sudeducation.org/renouvellement-du-contrat-aesh-connaître-ses-droits-les-defendre/>

Fédération SUD Éducation
31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12
fede@sudeducation.org
www.sudeducation.org